

ASSEMBLÉE DU 27 DÉCEMBRE 2016

A une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à 19h:00 et au lieu ordinaire de ses délibérations, mardi le vingt-septième jour du mois de décembre de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 22 décembre 2016.

Ordre du jour

1.0 ADOPTION DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION.....	419
2.0 ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET DU TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE	419
3.0 RÈGLEMENT DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-VIATEUR ET IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE .	419
4.0 ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT	421
5.0 MODIFICATION DES SALAIRES, DES AVANTAGES SOCIAUX ET AUTRES.	421
6.0 ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS	421
7.0 CHARTE POUR LE COMITÉ DE CITOYEN.....	421
8.0 DEMANDE DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE POUR LA CONFÉRENCE DE M. LORRAIN.	421
9.0 PRÊT DE LOCAUX, DISTRIBUTION ET IMPRESSION DE COMMUNIQUÉS.....	421
10.0 BUTS DE HOCKEY.....	422
PÉRIODE DE QUESTIONS	422

1.0 ADOPTION DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION.

rés. 18-12-2016

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les prévisions budgétaires 2017 avec un montant de dépenses de 3 169 842\$ ainsi que le plan triennal des immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

2.0 ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET DU TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE

rés. 19-12-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert fixe le taux de la taxe foncière générale à 0.91 du cent dollars d'évaluation, celui de la taxe spéciale de l'aqueduc à 0.078\$ du cent dollars d'évaluation et le taux de la taxe spéciale pour l'assainissement des eaux usées à 0,11 du cent dollars d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

3.0 RÈGLEMENT DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-VIATEUR ET IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE

Règlement numéro 281

Imposant une taxe spéciale pour des travaux d'accessibilité et de calibration des débitmètres du réseau Saint-Viateur.

Attendu que le Gouvernement du Québec dans l'élaboration de sa stratégie d'économie d'eau potable oblige les municipalités à installer des débitmètres avec enregistreurs sur les réseaux de distribution d'eau potable ;

Attendu que le réseau d'aqueduc Saint-Viateur possède trois débitmètres avec enregistreurs et qu'il est obligatoire en vertu du programme d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec de les calibrer annuellement ;

Attendu que des travaux d'accessibilité et de calibration ont été faits en 2016 sur les débitmètres pour un montant de 4 658\$;

Attendu que les coûts des travaux sont payés par les propriétaires desservis à par le réseau d'aqueduc Saint-Viateur à part égale ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du 5 décembre 2016 ;

rés. 20-12-2016

En conséquence, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Michel Laferrière et résolu qu'un règlement portant le numéro 281 soit et est adopté, qu'il soit statué et décrété comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2- Le présent règlement a pour objet d'imposer une taxe spéciale aux propriétaires desservis par le réseau d'aqueduc Saint-Viateur.

Article 3- Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux travaux effectués, il sera prélevé sur chaque immeuble qui bénéficie du service, une compensation d'après la valeur des travaux effectués sur le réseau d'aqueduc Saint-Viateur.

Le montant de cette compensation sera établi en divisant à part égale les dépenses engagées en proportion du nombre de propriétés desservies par le réseau d'aqueduc Saint-Viateur.

Article 5- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

4.0 ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert fixe le taux d'intérêt pour la prochaine année à 12% sur tous les comptes de taxes échus ainsi que sur les autres comptes ou factures émises par la municipalité.

rés. 21-12-2016

Adoptée à l'unanimité

5.0 MODIFICATION DES SALAIRES, DES AVANTAGES SOCIAUX ET AUTRES.

Les employés syndiqués ont une augmentation prévue à la convention collective des employés. Ce sujet a été reporté à une prochaine assemblée

6.0 ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Ce sujet a été reporté à une prochaine assemblée. Le conseil désire rencontrer le candidat retenu avant de prendre une décision.

7.0 CHARTE POUR LE COMITÉ DE CITOYEN

M. Richard Belhumeur fait la présentation d'un processus de formation d'un comité de citoyens. Il fait la présentation des membres du comité temporaire. Il demande au conseil une aide financière d'environ 1 300\$ pour défrayer les coûts du notaire pour la formation d'une OSBL qui donnera des services de protection aux citoyens. Le comité de citoyens désire travailler en collaboration avec le conseil municipal.

Le conseil désire rencontrer les membres du comité de citoyens temporaires avant de prendre une décision.

M. Éric Deschênes a proposé d'accorder l'aide financière demandée. Toutefois, suite aux discussions, il retire sa proposition et attendra la rencontre avec le comité.

8.0 DEMANDE DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE POUR LA CONFÉRENCE DE M. LORRAIN.

rés. 22-12-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise M. Claude Vallières a demandé le gymnase de l'école Saint-Anne pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert afin d'y tenir une assemblée publique d'information en date du 18 janvier prochain dont le conférencier invité sera M. Jean-Pierre Lorrain de Neuville.

Adoptée à l'unanimité.

9.0 PRÊT DE LOCAUX, DISTRIBUTION ET IMPRESSION DE COMMUNIQUÉS

rés. 23-12-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de défrayer les coûts de d'impression et de distribution de communiqués pour la tenue de l'assemblée d'information du 18 janvier 2017 et accepte de prêter gratuitement au comité de citoyen les locaux de la municipalité pour y tenir leur réunion ou des assemblées publiques.

Adoptée à l'unanimité.

10.0 BUTS DE HOCKEY.

rés. 24-12-2016

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat de buts de hockey en métal qui respectent les normes de grandeurs et les normes de sécurité et qui sont utilisables pour le hockey sur glace.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gerry Thériault informe le conseil sur les procédures légales entreprises par des propriétaires concernant la dévaluation des propriétés situées à proximité du projet d'aérodrome. Les demandes seront entendues devant la cour des petites créances dont le délai d'attente est d'environ 1 an.

M. André Désy demande à ce que le service d'incendie de la MRC accorde un délai pour respecter le règlement 248 de la MRC de d'Autray. Il demande à ce que la réserve d'huile à chauffage soit épuisée avant d'effectuer les changements. M. le maire fera une demande en ce sens au directeur du service d'incendie.

M. Sylvain Fafard demande à ce que l'inspecteur en bâtiments visite la bâtisse de Gestion DGNE afin de vérifier si des travaux ont été exécutés sans permis à l'intérieur de la bâtisse.

M. Gerry Thériault s'informe de la décision du conseil d'accorder la traverse de VTT.

- M. le maire mentionne que la traverse de VTT a été accordée pour la présente saison puisqu'il est trop tard pour changer le tracé des sentiers d'hiver et obtenir le consentement des propriétaires pour un nouveau tracé.

Mme Sylvie Parent s'informe où on en est concernant les procédures de protection de l'engoulement.

- le directeur général informe Mme Parent que Transport Canada a expédié une lettre signée par M. Justin Bourgault mentionnant que Transport Canada n'interviendra pas et que Gestion DGNE peut réaliser le projet de l'aérodrome.

M. Jules Rémillard demande si l'exploitation de sa cabane à sucre est visée par les modifications récentes du règlement de zonage.

- le règlement a été modifié et l'usage restauration et hébergement n'est plus autorisé dans la zone 18 VI où se situe la cabane à sucre. Toutefois, il y a un droit acquis pour l'exploitation de la cabane à sucre, s'il n'y a pas cessation de l'usage plus de 18 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 27^e jour du mois de décembre 2016

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier